



## 6. SUIVI DU PROJET

Le suivi de projet est une activité cruciale pour une gestion de projet efficace car il permet un apprentissage continu à tous les niveaux. C'est également un devoir du BP (CS. Art. 5.f) et une responsabilité de l'AG (art. 16.5). L'IEV CTF MED suit l'approche du suivi axé sur les résultats (ROM) basée sur deux principes fondateurs :

1. « Orienté vers l'action » : le suivi doit produire des recommandations concrètes pour les activités à venir ;
2. « Axé sur le partenariat » : les recommandations devraient être approuvées et adoptées par le BP et les partenaires.

L'approche ROM implique de mettre l'accent sur l'envoi en temps voulu de réalisations de haute qualité et sur une analyse continue des enseignements tirés tout au long d'une évaluation périodique de la qualité réalisée par le STC/AG sur la contribution du projet aux résultats attendus du programme, et ceci est complété par une mesure quantitative des résultats pertinents et des indicateurs de réalisations.

Ainsi, le ROM aide à :

- examiner la performance du projet / programme ;
- évaluer la probabilité que les objectifs du projet / programme soient atteints ;
- évaluer le besoin d'agir

Par conséquent, le suivi des projets est étroitement lié au suivi du programme, car les résultats et les indicateurs de résultats au niveau des projets ont été conçus en reflétant les résultats et leurs indicateurs au niveau du programme. Cette approche est traduite dans le modèle de rapport (voir le chapitre 4). Le suivi représente une plate-forme d'apprentissage à deux niveaux, à la fois pour le projet et pour le STC/AG.

**Pour le projet**, cela permet au BP et à tous les partenaires de savoir si les activités du projet mènent efficacement à toutes les réalisations prévues et, par conséquent, comment elles contribuent aux résultats du programme, aux réalisations et à leurs indicateurs.

Être « sur la bonne voie » signifie assurer la « qualité » et le « timing ». <sup>1</sup> Par exemple : dans la **Priorité A.1.1** « Soutien aux start-ups innovantes et aux entreprises récemment créées, ... », le **résultat attendu 1.1.1** est « Les start-ups innovantes ayant une dimension transfrontalière et gérées par des jeunes (diplômés ou équivalents entre 24 et 35 ans) et/ou les femmes (tout âge) augmentent de manière durable leur part dans les secteurs traditionnels et non traditionnels ». L'**indicateur 1.1.1.A** est : le nombre de nouveaux emplois (contrats) basés sur la connaissance, créés dans les MPME pour les jeunes. La valeur cible du projet est 100 nouveaux emplois. Par conséquent, le BP doit contrôler si le

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur la gestion de projet, la surveillance et d'autres composantes pertinentes du projet, visitez : <https://www.goforenicbc.eu/index.php/en-projectimplementation/>



REGIONE AUTONOMA  
DE SARDIGNA  
REGIONE AUTONOMA  
DELLA SARDEGNA

projet crée des start-ups innovantes et de quelle manière, s'il atteindra la valeur indiquée (100) ET les raisons d'éventuels écarts.

**Pour le STC/AG**, il fournit des informations pour les Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO) devant être approuvés par le CSC et la CE. Les RAMO incluent tous les indicateurs du POC qui font également partie des formulaires en ligne du projet.

Par conséquent, le BP doit fournir des quantifications de la valeur cible atteinte pour chaque indicateur/ période de présentations des rapports et les accompagner d'une source de vérification détaillée. Les formats sont disponibles dans le SGI et doivent être conservés parmi les dossiers projet pour toute vérification.

### **Comment les organismes du programme assureront-ils le suivi ?**

Le suivi sera assuré par le STC et l'AG sur la base d' :

- ✓ **Interactions quotidiennes avec le BP, les partenaires et les principales parties prenantes.** La participation aux événements de lancement du projet permet au STC, à l'AG et/ou aux Antennes de rappeler les jalons du programme, les règles et les principes régissant sa mise en œuvre. De plus, cela sera considéré comme une opportunité de passer en revue les activités programmées du projet, de vérifier l'engagement du partenariat et de considérer les risques et les opportunités potentiels. Le BP devrait jouer un rôle actif, avec l'appui étroit de tous les partenaires, afin d'établir des relations de travail harmonieuses au sein de la structure de gestion (comité de pilotage du projet, groupe de gestion du projet, etc.) et de toutes les parties prenantes concernées. En outre, les visites sur site de l'AG / du STC peuvent également être utiles à des fins de suivi, car elles permettent non seulement de vérifier la livraison et l'éligibilité, mais aussi de tirer des conclusions sur l'efficacité / efficacité des dépenses ;
- ✓ **Analyse des rapports d'avancement.** Le suivi comprend la collecte d'informations sur l'état d'avancement et les performances réels, l'évaluation des écarts par rapport aux objectifs, l'analyse des possibles causes et la prise de mesures correctives, le cas échéant. Le processus d'identification des écarts aussi bien positifs que négatifs par rapport aux activités planifiées est crucial pour le suivi. Les rapports d'avancement seront analysés en fonction de leur conformité avec le plan de travail technique et financier et les dispositions contractuelles pertinentes. Tous les rapports seront notés et commentés par le STC afin d'obtenir un bref résumé de la mise en œuvre et des recommandations pour les prochaines étapes ;
- ✓ **Les Missions ROM.** Les missions sur le terrain effectuées par les experts AG et/ou JTS sont effectuées sur la base d'une analyse des risques. Au cours de missions de suivi, les réalisations concrètes du projet seront analysées. Des entretiens qualitatifs avec des acteurs locaux, une analyse sur site des documents pertinents et toute autre source d'informations peuvent être envisagés. Après chaque

mission du ROM, l'AG / STC procédera à une analyse des résultats du ROM et veillera à la prise en compte des recommandations pertinentes.

Les révisions ROM utilisent les quatre critères suivants :

<p><b>Pertinence et qualité de la conception du projet</b></p>	<p>La pertinence est la mesure dans laquelle les objectifs du projet sont cohérents avec les besoins des groupes cibles ainsi que les priorités et les politiques des organisations partenaires, ainsi que de leurs régions et pays.</p> <p>À mesure que les choses changent avec le temps, la pertinence devient une question de savoir si les objectifs de la logique d'intervention du projet sont toujours appropriés compte tenu de l'évolution des circonstances.</p>
<p><b>Le bon fonctionnement</b></p>	<p>Le bon fonctionnement considère la relation entre les ressources (fonds, expertise, temps) utilisées par une intervention et les changements qu'elle génère.</p>
<p><b>Efficacité</b></p>	<p>L'efficacité correspond à la mesure dans laquelle les produits, les résultats et les objectifs de l'intervention sont atteints ou devraient être atteints.</p>
<p><b>Durabilité</b></p>	<p>La durabilité est la continuation des bénéfices d'une intervention après la fin d'un soutien important, la probabilité de maintien des bénéfices à long terme et la résistance au risque des flux de bénéfices nets au fil du temps.</p>